

# → LES PLANS CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAUX

Pour lutter contre l'augmentation de la température à la surface du globe et les changements climatiques qui s'en suivent, le gouvernement français, par les lois Grenelle, encourage au niveau local la réalisation de Plans Climat-Energie Territoriaux ou PCET.

Comme dans tous les départements français, ils sont obligatoires dans l'Oise pour le département, les communautés d'agglomération, les communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants. Les autres structures intercommunales, communes ou communauté de communes de moins de 50 000 habitants, pays, parcs naturels régionaux, ... peuvent engager une démarche similaire (cf tableau "Les PCET en cours au 31 décembre 2011).

Les PCET isariens doivent être compatibles avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) picard, déclinaison régionale des objectifs nationaux. Ce projet, élaboré conjointement par le Préfecture de Région, le Conseil Régional et l'ADEME, s'est donné par exemple comme objectifs à l'horizon 2020 le doublement de la production d'énergie renouvelable, l'augmentation de 1 000 ha de la surface boisée picarde, la densification de l'urbanisation dans des périmètres à moins de 5 minutes d'une gare ou le report du fret acheminé par la route vers le ferroviaire et le fluvial.

Les collectivités du département concernées ont toutes décidé de porter leur projet sur des actions incitatives et de sensibilisation auprès des habitants et des différents acteurs. Une grande majorité a aussi choisi la voie d'une démarche volontariste d'exemplarité par le biais d'un levier "Patrimoine" (bâtiments, mobilier, véhicules, chauffage, comportement de ses agents, achats publics, ...) ou d'influencer grâce à leurs compétences les transports urbains, l'aménagement de l'espace, la voirie, les services urbains, le développement économique, la gestion des déchets.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plans de Déplacements Urbains (PDU), schémas de développement commercial, plans de sauvegarde et de mise en valeur, cartes communales et Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) doivent être le relais des objectifs fixés dans l'Oise en matière de lutte contre les changements climatiques.

## Des définitions

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Il vise deux objectifs aux horizons 2020 et 2050 :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation d'énergie
- l'adaptation du territoire aux impacts attendus.

Source : Centre de ressources pour les Plans Climat-Energie Territoriaux ADEME

La tonne équivalent CO2 et la tonne équivalent carbone sont les unités de mesure déterminant les émissions de gaz à effet de serre (consommation d'énergie, transports, fabrication et transport des produits sous-traités, ...).

1 tonne équivalent carbone représente environ:

- 1 an de chauffage au gaz pour un 3 pièces à Paris
- 1 aller-retour Paris - New-York en avion
- la fabrication d'1,8 tonnes de papier.

Il est estimé q'un français émet en moyenne 9 tonnes de CO2 par an.

## Quelques chiffres repères

### 2007 en Picardie

#### Consommation d'énergie finale :

**5,13** millions de tonnes équivalent pétrole (3% de la consommation métropolitaine)

**70 %** d'énergie fossile

#### Production d'énergie :

**0,80** millions de tonnes équivalent pétrole (0,6% de la consommation métropolitaine)

#### Emissions de GES :

**14** millions de tonnes équivalent CO2 (3% de la consommation métropolitaine)

**29 %** par l'industrie

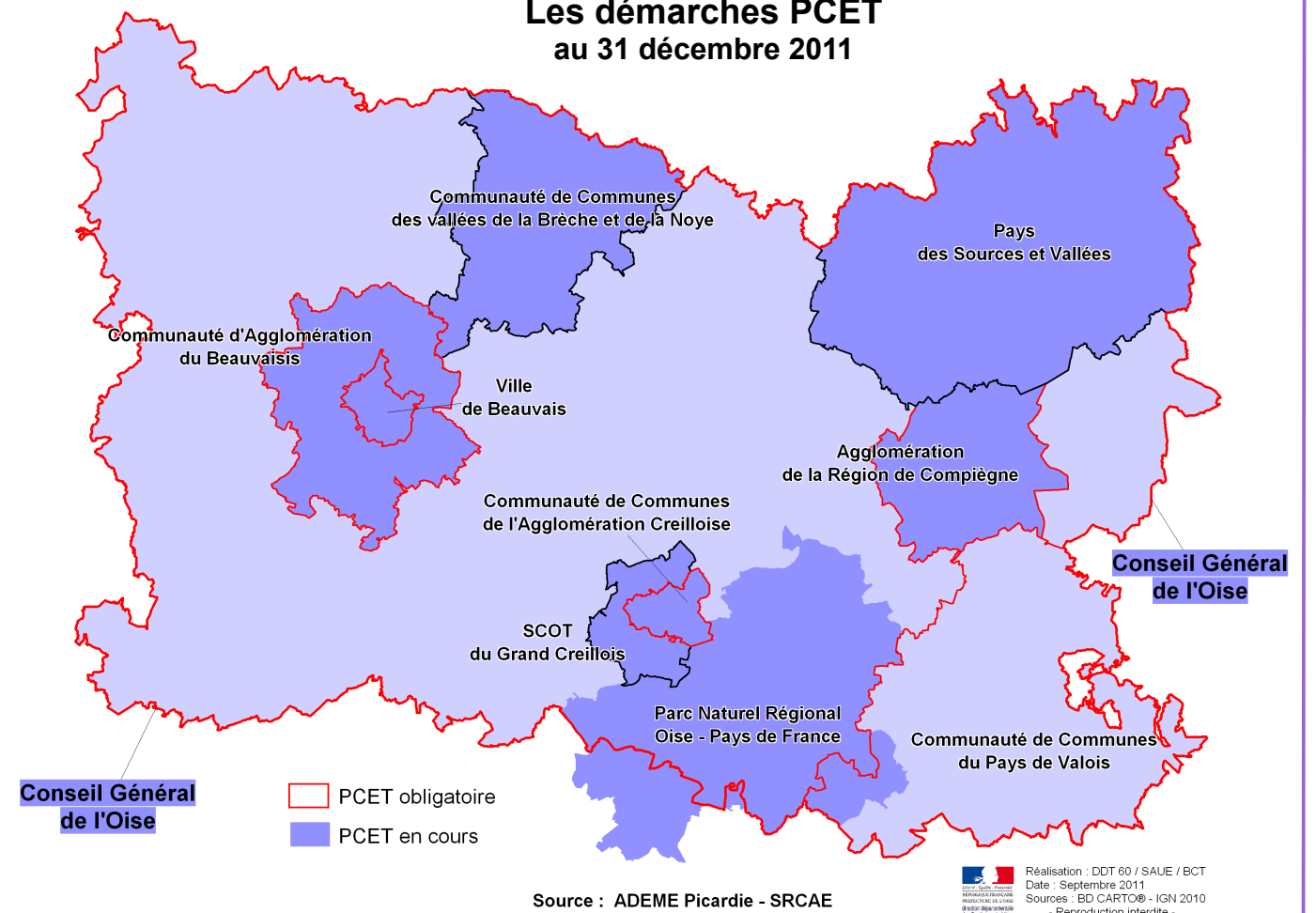
**21 %** par l'agriculture

**15 %** par le bâtiment résidentiel

**14 %** par le transport de voyageurs

Source : Tableau de bord des GES et de l'énergie en Picardie ADEME - édition 2010 - chiffres 2007

## Les démarches PCET au 31 décembre 2011



Source : ADEME Picardie - SRCAE

Réalisation : DDT 60 / SAUE / BCT  
Date : Septembre 2011  
Sources : BD CARTO® - IGN 2010  
- Reproduction interdite -

## Les PCET en cours au 31 décembre 2011

Structure	Type	Nombre de communes	Obligation de PCET
Conseil Général de l'Oise	Dépt	693	Oui
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	CA	31	Oui
Agglomération de la Région de Compiègne	CA	15	Oui
Communauté de communes de l'Agglomération Creilloise	CA	4	Oui
Communauté de communes du Pays de Valois	CC	62	Oui
Communauté de communes des vallées de la Brèche et de la Noye	CC	40	non (< 50000 hab)
Pays des Sources et Vallées	Pays	106	non (< 50000 hab)
Parc Naturel Régional Oise - Pays de France	Synd. Mixte	59	non (pas un EPCI)
SCOT du Grand Creillois	Synd. Mixte	14	non (pas un EPCI)